



CONTENU DE CE NUMÉRO:

- VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS 2025-2026
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE VIRTUELLE
- NORMES ET MODALITÉS
- GUIDE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU SCOLAIRE
- OUTIL CLIC ÉCOLE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE VIRTUELLE
LE VENDREDI 3 OCTOBRE À 12 H
CONSULTEZ VOS COURRIELS
POUR PLUS DE DÉTAILS ET POUR
VOUS INSCRIRE



Vos déléguées et délégués

Normes et MODALITÉS

RAPPEL CONCERNANT LES NORMES ET MODALITÉS:

- Toutes les écoles et tous les centres doivent établir des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMÉA);
- La LIP donne le pouvoir au personnel enseignant de proposer les NMÉA (art. 96.15 et 110.12, LIP);
- La direction approuve ou non la proposition sans possibilité de la modifier, ni d'imposer sa position;
- Si elle l'approuve, celle-ci s'applique;
- Si elle ne l'approuve pas, elle doit en donner les motifs. Vous avez un délai de 30 jours pour ajuster votre proposition;
- Il n'y a pas de modèle prescrit. Des documents ministériels, du CSS ou de votre direction peuvent vous soutenir dans l'établissement de vos NMÉA, mais ne devraient pas vous être imposés.

Veuillez consulter le Guide professionnel et pédagogique de la FSE à la section 5.5 qui traite des NMÉA pour vous soutenir dans cette démarche.
[Guide pédagogique et professionnel: Droits, pouvoirs et responsabilités des enseignantes et enseignants](#)



CLIQUEZ SUR L'IMAGE CI-CONTRE
AFIN D'ACCÉDER AU GUIDE
DESTINÉ AUX MEMBRES CONCERNANT
LE TRAITEMENT DES PLAINTES
EN MILIEU SCOLAIRE.

DEPUIS LE 10 SEPTEMBRE, LE DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE CLIC ÉCOLE POUR LES PARENTS EST OFFICIELLEMENT LANCÉ. LA FSE A DÉVELOPPÉ UN OUTIL POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE CLIC ÉCOLE. CLIQUEZ SUR L'IMAGE POUR LE CONSULTER.



BON WEEK-END!

Lucie Trépanier

PRÉSIDENTE

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU

Établir les NMEA (normes et modalités d'évaluation des apprentissages)

Le rôle des **PROFS**

Proposer le contenu, la forme et la manière d'évaluer, c'est exercer pleinement notre rôle pédagogique.

Dans le respect des encadrements existants.

Établir les NMEA (normes et modalités d'évaluation des apprentissages)

Le rôle de la **DIRECTION**

X Accepter ou refuser la proposition de NMEA.

Si le délai n'est pas respecté, la direction peut agir sans notre proposition.

Établir les NMEA (normes et modalités d'évaluation des apprentissages)

En cas de refus **X**

La direction fournit les raisons justifiant sa décision, qui s'appuient sur les encadrements en vigueur.

Le personnel enseignant peut déposer une nouvelle version.

La direction ne peut ni modifier la proposition, ni imposer sa position.

Établir les NMEA (normes et modalités d'évaluation des apprentissages)

Pour plus de détails

Consultez notre **Guide professionnel et pédagogique** (p. 45)

Des doutes persistent? Contactez votre syndicat local.